

Opération coup de poing contre l'immigration clandestine en Europe



Auteur: Philippe Pujol (CC BY-NC-SA 2.0)

La présidence européenne italienne lance du 13 au 26 octobre une opération policière d'envergure contre «l'immigration clandestine» et «le crime organisé». Initialement secrète, cette opération baptisée «Mos Maiorum» a été révélée par le site Statewatch. Voix d'Exils s'est procuré le document confidentiel qui enjoint les États à participer à l'opération.

L'opération policière «Mos Maiorum» poursuit globalement un double objectif selon le document adopté par le Conseil de l'Europe. D'une part, il s'agit d'«affaiblir les capacités des groupes de crime organisé qui facilitent l'immigration illégale dans l'UE» et d'autre part, «d'arrêter les migrants en situation irrégulière et rassembler des informations utiles au renseignement» afin de mieux comprendre les routes qu'emprunte l'immigration clandestine en Europe.

Mos Maiorum dans les faits

L'opération Mos Maiorum est conduite par l'Union européenne (UE), les États membres de l'Espace Schengen (dont la Suisse), les agences européennes Frontex et Europol, et l'office de police criminelle intergouvernemental de l'UE qui coordonne le travail des polices nationales en matière de terrorisme, de trafic de stupéfiants et de criminalité organisée. La zone de contrôle s'étendra sur les territoires de 32 pays, les 28 de l'UE plus 4 non-membres de l'UE mais de l'Espace Schengen.

18'000 policiers et garde-côtes sont mobilisés. Sur les eaux territoriales, les ports et les aéroports, les frontières extérieures et intérieures de l'UE et de Schengen, les gares et les trains, les autoroutes, les transports en commun, les rues, les lieux de travail et les administrations.

Chaque contrôle recensera des informations sur les sans-papiers interpellés dont les routes empruntées, les moyens de transports, la destination finale, les documents en possession, les démarches administratives entreprises et le paiement de passeurs. Les migrants en situation irrégulière seront renvoyés dans leur pays d'origine, si ce dernier a signé une convention de réadmission avec l'UE. Sinon, ils pourront être placés en rétention, pour des durées variables selon les pays, ou laissés en liberté avec avis d'expulsion.

Des opérations similaires par le passé

«Il y a plus ou moins une opération de ce genre tous les six mois, sous la direction du pays qui préside l'Union européenne. Avant Mos Maiorum, il y avait eu Aerodromos, pilotée par la présidence grecque, et encore avant ça Perkunas, pilotée par la présidence lituanienne, etc.» explique Chris Jones de Statewatch.

M.B et Timaj

Membres de la rédaction vaudoise de Voix d'Exils